



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 octobre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, (1.1.6 : retiré), 1.1.7, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.5), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 5.4), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Christophe LIME, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Délibération n°2015/002958

Rapport n°1.1.2 - Créances irrécouvrables

Créances irrécouvrables

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
Budget 2015 et PPIF 2015-2020 Budget Principal Budget Annexe CRR Budget Annexe Déchets	Montant prévu BP 2015 : 150 000 € (Principal)
	Montant prévu BP 2015 : 75 000 € (Déchets)
	Montant prévu BP 2015 : 12 000 € (CRR)
	Montant de l'opération budget Principal : 489,08 € HT
	Montant de l'opération budget annexe Déchets : 47 588,66 € HT
	Montant de l'opération budget annexe CRR : 847 € TTC

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 52 362,49 € TTC couvrant des titres de recettes émis de 2006 à 2015 qui ne peuvent pas à être recouverts par le comptable public.

La Trésorerie du Grand Besançon nous a transmis les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeur (nature comptable 6541) ou en créances éteintes (nature comptable 6542).

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : **514 € TTC, soit 489,08 € HT**
- Budget annexe Déchets : **51 001,49 € TTC, soit 47 588,66 € HT**
- Budget annexe CRR : **847 € TTC**

I. Budget Principal

N° liste	Exercices	Montant TTC	Montant HT
1683000215	2011 2013 2014	514 €	489,08 €
	Sous-Total	514 €	489,08 €

Les inscriptions de titres en créances éteintes ou non-valeur correspondent à 5 titres non recouverts correspondant à des dépôts au CET des Andiers pour 3 entreprises en liquidation judiciaire.

II. Budget annexe Déchets

N° liste	Exercices	Montant TTC	Montant HT
1894930215	2013	190,99 €	178,50 €
1733540215	2007 à 2013	10 181,64 €	9 538,69 €
1837800215	2012 à 2014	673,90 €	627,12 €
1510820215	2006 à 2014	18 768,71 €	17 525,18 €
1821980215	2010 à 2015	18 738,34 €	17 443,07 €
1727340215	2011 à 2014	2 447,91 €	2 276,10 €
	Sous-Total	51 001,49 €	47 588,66 €

Les titres à inscrire en créances éteintes concernent 82 factures de collecte d'ordures ménagères (soit 21 186,25 € TTC). Quant aux admissions en non-valeur, elles représentent 336 factures (soit 29 815,24 € TTC).

Les principales causes de non-recouvrement sont les suivantes :

- l'insolvabilité de 7 redevablés en surendettement avec décision d'effacement de la dette constatée par des procès-verbaux (30 factures pour un total de 10 531,99 €),
- 14 entreprises en liquidation judiciaire (pour un montant de 16 170,08 €),
- 61 procès-verbaux de carence (265 factures pour 24 299,42 €),
- 28 poursuites sans effet (68 factures avec des renseignements insuffisants),
- 14 factures sous le seuil de poursuites.

III. Budget Annexe CRR

N° liste	Exercices	Montant TTC	Montant HT
1815960515	2012 - 2013	637 €	637 €
1821780215	2014 - 2015	210 €	210 €
	Sous-Total	847 €	847 €

Le montant de 637 € correspond à 4 élèves inscrits en 2013 qui ne sont plus inscrits à ce jour et pour lesquels la Trésorerie ne dispose plus d'adresse en France.

Le montant de 210 € correspond à un dossier de surendettement. Cet élève n'est plus inscrit au Conservatoire pour l'année scolaire 2015-2016.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 489,08 € HT au titre du Budget Principal,
- 47 588,66 € HT au titre du Budget Annexe Déchets,
- 847 € TTC au titre du Budget Annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le 22 OCT. 2015



Contrôle de légalité

CREAN CES IRRECOUV RABLES 2015 - bureau du 15 octobre 2015

N° DE LI TE	BUDGET CONCERNE	MOTIF DE LA PRESENTATION	NB DE PI ECES	TOTAL	EXERCICES ET MONTANTS CONCERNES		TRANCHES DE MONTANT	PRESENTE AU BUREAU DU
183710015	DECHETS	PV DE CARENCE	3	308,90 €	2010	143,23 €		15/10/2015
		COMBINAISON INFRACTUEUSE D'ACTES	12	365,00 €	2013	425,36 €	6 < 100 €	
					2014	105,31 €	100€ < 6 < 1000€	
		MONTANT TOTAL	12	673,90 €	873,80			
189493015	DECHETS	PV DE CARENCE	1	119,45 €	2014	190,99 €		15/10/2015
		RAR INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	4	71,54 €			4 < 100 €	
		MONTANT TOTAL	5	190,99 €		180,88		
173354015	DECHETS	PV DE CARENCE	86	8 109,08 €	2007	408,23 €		15/10/2015
		COMBINAISON INFRACTUEUSE D'ACTES	30	1 958,87 €	2008	678,51 €	74 < 100 €	
		DECEDE	1	44,11 €	2009	1 030,33 €	100€ < 45 < 1000€	
		RAR INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	3	69,53 €	2010	822,05 €		
					2011	1 490,52 €		
					2012	1 437,23 €		
					2013	3 278,84 €		
					2014	1 275,93 €		
MONTANT TOTAL	120	10 181,84 €	10 181,84					
151052015	DECHETS	PV DE CARENCE	175	15 761,99 €	2006	563,41 €		15/10/2015
		COMBINAISON INFRACTUEUSE D'ACTES	26	2 870,61 €	2007	488,72 €	15 < 100 €	
		DECEDE	1	136,11 €	2008	511,27 €	100€ < 2 < 1000€	
					2009	442,03 €		
					2010	377,03 €		
					2011	1 020,03 €		
					2012	3 352,88 €		
					2013	9 313,41 €		
			2014	2 494,85 €				
MONTANT TOTAL	202	18 768,71 €	18 788,71					
172734015	DECHETS	CLOTURE INSUFFISANCE D'ACTIF SUR RLU	13	1 488,61 €	2011	1 543,00 €		15/10/2015
		SURENDETTEMENT	16	959,30 €	2012	324,04 €	22 < 100 €	
					2013	123,35 €	100€ < 7 < 1000€	
					2014	457,52 €		
		MONTANT TOTAL	29	2 447,91 €	2 447,91			
182190015	DECHETS	CLOTURE INSUFFISANCE D'ACTIF SUR RLU	69	14 681,47 €	2010	630,54 €		15/10/2015
		SURENDETTEMENT	14	1 038,33 €	2011	1 693,69 €		
		CERTIFICAT D'IRRECOUV RABILITE	33	3 018,54 €	2012	5 734,09 €	54 < 100 €	
					2013	7 895,93 €	100€ < 62 < 1000€	
					2014	2 465,16 €		
					2015	313,93 €		
MONTANT TOTAL	116	18 738,34 €	18 738,34					
182178015	CRR	SURENDETTEMENT	2	210,00 €	2014	210,00 €	1 < 100 € 100€ < 1 < 1000€	15/10/2015
MONTANT TOTAL	2	210,00 €	210,00					
	CRR	RAR INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	1	11,00 €	2012	117,00 €	1 < 100 €	15/10/2015
		DEMANDE RENSEIGNEMENTS NEGATIVE	5	626	2013	820,00 €	100€ < 5 < 1000€	
MONTANT TOTAL	6	637,00 €	637,00					
168300015	PRINCIPAL	CERTIFICAT D'IRRECOUV RABILITE	5	514,00 €	2011	133,00 €	2 < 100 €	15/10/2015
					2013	264,85 €	100€ < 5 < 1000€	
					2014	126,15 €	100€ < 1 < 5000€	
MONTANT TOTAL	5	514,00 €	614,00 €					
MONTANT TOTAL				62 882,49 €				